

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 114/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : BÂTIMENTS ET SERVICES TECHNIQUES - Modification du règlement intérieur de la Piscine de la Semine


Vu la délibération n° CC 103/2017 du 14 mars 2017, adoptant le règlement intérieur de la piscine de la Semine

Suite à la commission bâtiments et services techniques en date du 04 avril 2018, il est proposé de modifier le règlement intérieur de la piscine de la Semine afin de supprimer les ambiguïtés possibles et d'améliorer sa compréhension et donc son respect par tous les usagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

APPROUVER les modifications du règlement intérieur de la piscine de la Semine,
ANNULER l'ancien règlement intérieur de la piscine de la Semine,
ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la piscine de la Semine,

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

Envoyé en préfecture le 18/05/2018
Reçu en préfecture le 18/05/2018
Affiché le 
ID : 074-200070852-20180515-CC_114_2018-DE

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.